

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16539**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Energie et génie climatique spécialité Froid industriel et commercial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Occidentale - Brest	Président de l'Université de Bretagne Occidentale, Recteur chancelier de l'académie de Rennes, Université de Bretagne Occidentale - Brest

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227n Etudes et dessin d'installations de génie climatique, d'installations sanitaires et de chauffage du bâtiment, 227p Gestion de l'énergie, 227r Contrôle qualité des services énergétiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est chargé de la conception, du pilotage ou de la maintenance des installations industrielles des production de froid industriel ou commercial

Il connaît les contraintes liés à la réglementation de son domaine d'intervention,

Il intègre les contraintes budgétaires des opérations qui lui sont confiées

Il organise la politique de maintenance, et encadre les techniciens.

Il possède le niveau de pratique de la langue anglaise pour accomplir ses missions.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille principalement dans les bureaux d'études du bâtiment, chez des producteurs, des exploitants (centrales) et des distributeurs d'énergie, chez des constructeurs de matériel et dans des organismes de contrôle, de conseil ou d'expertise (sociétés de services).

Codes des fiches ROME les plus proches :

1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 - Connaître les principes physiques régissant les techniques de production du froid et du traitement de l'air (8 ECTS)
Thermodynamique ; mécanique des fluides ; thermique ; froid et conditionnement d'air

UE2 - Maîtriser les technologies (8 ECTS)
Technologie du froid et du conditionnement d'air

UE3 - Connaître les règles de conception des installations (8 ECTS)
Bureau d'études ; schémas électriques ; circuits frigorifiques et aérauliques

UE4 - Connaître les principes des boucles de régulation et d'utilisation des réseaux industriels (7 ECTS)
Régulation ; télégestion, audit énergétique

UE5 - Connaître les mécanismes de gestion d'une entreprise (6 ECTS)
Réglementation ; sécurité ; gestion de la qualité ; environnement

UE6 - Connaître les indicateurs de gestion d'une affaire, être capable de gérer une équipe (8 ECTS)
Gestion d'entreprise ; management ; communication ; informatique

UE7 - Intégration dans une entreprise du domaine de formation (5 ECTS)
Activités de synthèse

UE8 - Conduire un projet dans le cadre des activités de l'entreprise (10 ECTS)
Applications professionnelles

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants + Enseignants-chercheurs + Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 2011 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n° 20080336 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'université de Brest à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis et de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-brest.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Brest

Historique de la certification :